

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL58

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 5 TER

À l'alinéa 2, substituer à la date :

« 28 février 2022 »

la date :

« 31 janvier 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.